

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 23/02/2021

DELIBERATION N°2021-02 DU COMITE SYNDICAL

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF - BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2020

Le comité syndical, légalement convoqué le 16 Février 2021 s’est réuni en séance dématérialisée via ZOOM le Mardi 23/02/2021 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Guy Hourcable,

Jean-François Dubois,

Bruno Millière,

Jean-Luc Vieren,

Antoine Audoin Maggiar,

François Gautheron,

Nathalie Forest,

Yves Ribet,

Patrice Joly,

Jean-Charles Brochard,

Jean-Luc Gauthier,

Bertrand Couturier,

Sylvie Thomas

Jacques Mercier.

.

Pouvoirs :

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Guy Hourcable.

Le quorum étant atteint, le comité syndical peut valablement délibérer.

-:~::~::~:~::~:~::~:-

Cadre de référence

- VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-5721 et suivants précisant les modalités d’organisation et de fonctionnement appliquées au syndicat mixte associant des collectivités territoriales, des groupements de collectivités territoriales ou d’autres personnes morales de droit public, ainsi que les dispositions financières qui lui sont applicables ;

- ✚ **VU** le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L-2121-14 alinéa 2, L 2121-31 et L1612-12 concernant les modalités d'approbation du compte administratif ;
- ✚ **VU** l'instruction comptable M52 ;
- ✚ **VU** la délibération N°2021-01 approuvant le compte de gestion concernant l'exercice 2020 (budget principal)
- ✚ **VU** le rapport n° 2.

CONSIDERANT que Monsieur Fabien Bazin, Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Guy Hourcabie, pour le vote du compte administratif.

CONSIDERANT les dépenses et recettes du syndicat mixte présentés, notamment dans différents projets subventionnés.

CONSIDERANT le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le Payeur départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ De prendre acte des éléments présentés ci-dessus ;

– Fonctionnement

Chapitres	Libellés	Montants
70	Produits des services	
74	Dotations et participations	748 321.98
75	Autres produits de gestion courante	104 054.68
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	392.38
042	Opérations ordre transferts entre sections	521 944.81
013	Atténuations de charges	3 632.61
	<i>Sous-total recettes section de fonctionnement</i>	<i>1 378 346.46</i>
R002	Excédent de fonctionnement reporté de 2018	65 063.26
	<i>Total recettes section de fonctionnement</i>	<i>1 443.409.72</i>
011	Charges à caractère général	105 387.78
012	Charges de personnel	452 292.47
65	Autres charges de gestion courante	169 288.63
66	Charges financières	0.00
67	Charges exceptionnelles	0.00
042	Opérations d'ordre entre section	495 446.28
	<i>Total Dépenses section de fonctionnement</i>	<i>1 222 415.16</i>
	<i>Excédent de la section de fonctionnement</i>	<i>220 994.56</i>

La section de fonctionnement présente un excédent de 220 994.56 €.

II – Investissement

Chapitres	Libellés	Montants
10222	FCTVA	273 789.00
13	Subventions d'investissement	529 277.50
20	Immobilisations incorporelles	0
21	Immobilisations corporelles	0
040	Opérations d'ordre entre sections	495 446.28
	Sous-total recettes section d'investissement	1 298 512.78
R001	Excédent d'investissement reporté de 2018	698 376.03
	Total recettes section d'investissement	1 996 888.81
13	Subventions d'investissements	0
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	30 134.44
204	Subventions d'équipement versées	33 248.00
21	Immobilisations corporelles	11 171.09
23	Immobilisations en cours	9 810.00
040	Opérations ordre transfert entre sections	521 944.81
	Total Dépenses section d'investissement	606 308.34
	Excédent section d'investissement	1 390 580.47

La section investissement présente un excédent de 1 390 580.47 €.

- + De constater l'excédent de la section de fonctionnement (220 994.56 €) ;
- + De constater l'excédent de la section d'investissement (1 390 580.47 €) ;
- + De constater la conformité du compte administratif avec le compte de gestion pour l'exercice 2020 ;
- + D'arrêter le compte administratif tel que présenté en annexe.

ADOPTE :

Nombre de voix pour : 14

Nombre de voix contre : 0

Nombre d'abstention : 0

**DELIBERATION
PUBLIEE LE**

**LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL**

Le Président
du Syndicat mixte
Faihen BAZIN

